

Cour : les stratégies de maîtrise des risques et des catastrophes en milieu urbain

Prévention protection et intervention :

INTRODUCTION :

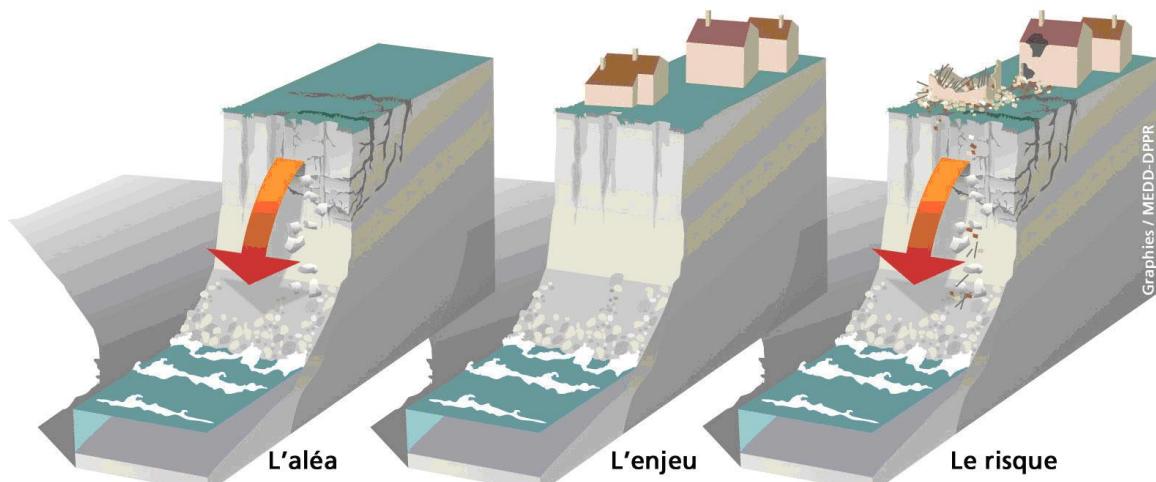
En Algérie, la concentration de la population se situe sur la frange côtière la plus vulnérable, lui vaut de réunir toutes les caractéristiques d'un pays à haut risque.

Les sociétés humaines sont toutes exposées à des risques dans des proportions plus ou moins importantes. Certaines sont particulièrement vulnérables, car elles disposent de moyens limités pour affronter les catastrophes qui agravent leurs difficultés de développement.

La prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable constituent un système global initié et conduit par l'Etat, mis en œuvre par les institutions publiques et les collectivités territoriales en concertation avec les opérateurs économiques, sociaux et scientifiques et en associant les citoyens dans les conditions définies par la loi 04-20 du 25 décembre 2004 relative et à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre de développement durable et ses textes d'application.

Notions relatives aux risques :

- ❖ **Les aléas** sont des événements imprévisibles, d'origine naturelle ou humaine, qui peuvent provoquer un danger. Lorsque ces aléas menacent des sociétés ils deviennent **des risques**.
- ❖ **Un risque naturel** est un danger d'origine naturelle qui menace une société. On mesure le risque selon l'importance des dégâts qui pourraient être occasionnés en cas de catastrophe. Si les enjeux sont importants, on parle **de risque majeur**.



Les risques majeurs pris en charge par les dispositifs de prévention sont :

- Les séismes et risques géologiques.
- Les inondations.
- Les risques climatiques.
- Les feux des forêts.
- Les risques industriels et énergétiques.
- Les risques radiologiques et nucléaires.
- Les risques portant sur la santé humaine.
- Les risques portant sur la santé animale et végétale.
- Les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques.

Pour faire face

Comment apprendre à mieux gérer les risques avant, pendant et après un événement de risque majeur au sein d'une commune ? Au sein d'une ville dont la population est de plus en plus dense ? Comment les prévenir et les éviter ? comment mettre en œuvre des processus de gestion des risques afin de réduire la vulnérabilité des populations et des biens et d'augmenter la résilience pour apprendre à faire face aux effets domino et d'enchaînements qui transforment un aléa naturel ou industriel en catastrophe destructrice.

Des risques naturels pouvant être aggravés par les hommes

Les risques sont plus importants si les densités sont élevées. Une forte pression démographique aggrave donc les risques.

- Or, les hommes n'hésitent pas à s'installer dans des zones à risques parce qu'elles ont fertiles (deltas, pentes des volcans). La croissance démographique est en grande partie responsable d'une érosion accélérée, de la déforestation et de la désertification qui accentuent, par exemple, les risques d'inondation et de glissements de terrains sur des sols à nu.
- Les négligences humaines sont aussi des facteurs aggravant les risques.

Certaines zones sont peuplées alors que des catastrophes s'y sont déjà produites dans le passé. Pourtant les hommes s'y installent à nouveau soit parce que les mentalités traditionnelles les poussent au fatalisme soit parce que la conscience de l'impact des catastrophes se perd avec les générations (comme Naples installée aux pieds du Vésuve, un volcan meurtrier).

- L'individualisme ou la recherche du profit peut amener des hommes à ne pas respecter les **normes de sécurité**, ce qui accroît les effets des séismes, des inondations, des glissements de terrain, des avalanches

Des catastrophes humaines, économiques, environnementales

Lorsque les catastrophes se produisent, elles ont des **conséquences humaines, économiques et environnementales** graves pour les sociétés qui les subissent.

- **Les conséquences humaines** : les catastrophes font des **victimes** et des **sinistrés**. Les cyclones sont les catastrophes les plus meurtrières. L'évaluation du nombre de morts, de blessés et de disparus est souvent approximative, en particulier dans les pays pauvres où les autorités sont moins préparées. Les survivants doivent faire face à des problèmes de ravitaillement, de logement, d'emploi ; ils souffrent aussi de traumatismes psychologiques.
- **Des conséquences économiques** : les activités économiques comme l'agriculture, la pêche, l'industrie, le tourisme sont touchées. Les réseaux de communication, tels les axes routiers et ferroviaires, la distribution d'eau et d'électricité, les liaisons téléphoniques et aériennes, sont souvent **détruits** ou **endommagés**. Tous ces dégâts coûtent cher, une situation particulièrement difficile à gérer pour les pays pauvres.
- **Des conséquences environnementales** : les catastrophes technologiques comme celle de Tchernobyl en 1986 génèrent des pollutions à long terme. Il en va de même pour les marées noires ou pour le déversement dans la nature de produits chimiques dangereux. Les **catastrophes naturelles** détériorent aussi l'environnement. Les vents violents peuvent détruire des forêts entières avec leurs écosystèmes. Les inondations, les pluies diluviales accelerants l'érosion.

Exemples des risques sismiques et volcaniques dans le monde :

Les principales zones d'activité sismique et volcanique coïncident avec la limite entre les plaques, l'activité sismiques traduit par des tremblements de terre, ils peuvent s'accompagner de glissement de terrain et de raz de marée (tsunamis)

- ❖ Tangshan. Chine 1979 : magnitudes 7,5 (655000 morts ,5,6 Millard de dollars)

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

- ❖ Val vida, chili 1960 : magnitudes 9,5 (1700 morts ,675 millions de dollars)
- ❖ Cote est d Honshu, japon 2011 : magnitudes 9 (20300 morts ,309 Millard de dollars)

Exemples des risques climatiques dans le monde :

Certains phénomènes climatiques sont ponctuels et localisés, d'autres résultent de phénomènes climatiques saisonniers qui se prolongent dans le temps

- ❖ USA 2005: Ouragan Katrina (1800 mort, 125 milliard de dollars)
- ❖ Thaïlande 2011,2012 : inondations (810 morts ,40 milliards de dollars)
- ❖ Birmanie 2008 : Cu cloné (138000 morts ,4 milliards de dollars)

Exemples des risques technologiques et industriels dans le monde :

Ces risques sont liés :

Aux activistes industrielles (explosion des usines, ou de centrale électriques)

Au transport et au stockage de produits polluants et dangereux.

- ❖ Koweït 1991 : sabotage de puits pétroliers pendant la guerre du golfe : de 700000 à 900000 tonnes de pétrole déversées
- ❖ URSS, Ukraine 1986 : accidents nucléaires de Tchernobyl (niveau 7 sur l'échelle de INES)
- ❖ Inde 1984 : explosion de l'usine chimique : fuite toxique (20000 morts).

LES RISQUES MAJEURS EN ALGERIE

L'Algérie, pays méditerranéen confronté à, au moins une douzaine de risques, a connu des catastrophes naturelles et technologiques dont les conséquences humaines dramatiques et les Destructions économiques très importantes l'ont marqué avec force.

- ❖ Le séisme d'El Asnam en octobre 1980,
- ❖ Le séisme de Boumerdès en 2003,
- ❖ Les inondations de Bab El Oued en novembre 2001,
- ❖ Les inondations Ghardaïa en octobre 2008
- ❖ L'accident du GLIK au niveau du complexe d'hydrocarbures de Skikda en juin 2004,

Montrent à l'évidence, que la vulnérabilité du pays face à ces menaces est une réalité. La prévention contre les risques majeurs présente donc un intérêt particulier pour le développement durable.

C'est à la suite du séisme d'El Asnam de 1980 que l'idée de se protéger des risques majeurs a émergé. Depuis le législateur a pensé à élaborer plusieurs lois qui relèvent de la prévention

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

des risques majeurs, la définition et la mise en œuvre de procédures et de règles destinées à réduire la vulnérabilité des hommes et des biens aux aléas naturels et technologiques.

La gestion des risques :

Gérer un risque est d'être capable à caractériser l'aléa et ses composants à savoir son intensité, son extension spatiale et sa probabilité d'occurrence, la connaissance du risque est nécessaire pour toute gestion efficace de celui-ci on ne peut pas limiter un risque si on ne le connaît (on ne possède pas des connaissances sur l'aléa comme sur les éléments exposés).

La gestion des risques comprend toutes les actions qui peuvent être adaptées pour réduire le risque ainsi que la mise en place de toutes ces actions. Elle associe deux grands concepts

Le concept de prévention et le concept de protection :

- ❖ *La prévention* : concerne toutes les actions mises en place pour réduire la fréquence d'occurrence d'un événement (avant que l'accident se produise).
- ❖ *La protection* : qui précise les actions de protection qui ont pour objectif de réduire la gravité d'un événement.

A-la prévention des risques :

La prévention des risques est définie comme étant : « l'ensemble des moyennes mis en place pour supprimer ou du moins atténuer les risques et ainsi réduire, dans de larges proportions, la probabilité de survenance d'un accident » [MARGOSSIAN ,2006, p155]

IL prend en compte la démarche générale de prévention qui consiste à planifier des actions avant la survenue de l'événement et regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable.

Puisque, à la différence de la réparation post crise. La prévention tente de réduire les conséquences économiques sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société le concept de prévention des risques majeurs. La démarche générale de prévention des risques portent sur les différentes composantes suivantes :

❖ La connaissance des phénomènes de l'aléa et du risque :

Depuis des années des outils de recueil des données collectées sur les phénomènes sont mis au point et utilisés, notamment par des établissements publics spécialisés (météo par exemple), les connaissances ainsi collectées se concrétisent à travers des bases de données(sismicité, climatologie) des atlas (cartes des zones inondables..etc.),qui permettent d'identifier les enjeux et d'en déterminer la vulnérabilité face aux aléas.

❖ **La surveillance**

L'objectif de la surveillance est d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter les populations à temps. Elle nécessite pour cela l'utilisation de dispositifs d'analyses et de mesures intégrés dans un système d'alerte des populations. La surveillance permet d'alerter les populations d'un danger par des moyens de diffusion efficaces.

❖ **L'atténuation du risque :**

Suppose notamment la formation des divers intervenants (architectes, ingénieurs, etc) dont l'objectif est d'atténuer les dommages en réduisant soit l'intensité de certains aléas, soit la vulnérabilité des enjeux.

❖ **La pris en compte des risques dans l'aménagement :**

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées à cet égard, quelque pays du monde ont adoptés de nouveaux dispositifs appelés plan de prévention des risques (PPR).

❖ **Le retour d'expérience :** sur les catastrophes naturelles sont également établis par des experts, ces missions sont menées au niveau national, lorsqu'il s'agit d'événements majeurs, l'objectif est de permettre aux services et opérateurs institutionnels, à mieux comprendre la nature de l'évènement et ses conséquences. Ainsi chaque événement majeur fait l'objet d'une collecte d'informations.

❖ **L'information préventive :**

La prévention va de pair avec l'information préventive des populations qui vise à renseigner le citoyen sur les risques naturels ou technologiques, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prévues pour s'en protéger ou en réduire les effets dans la démarche de prévention, sont prises en compte les actions de prévention et de protection, ces deux notions sont à relier, seulement l'élément qui permettra de distinguer ces deux notions.

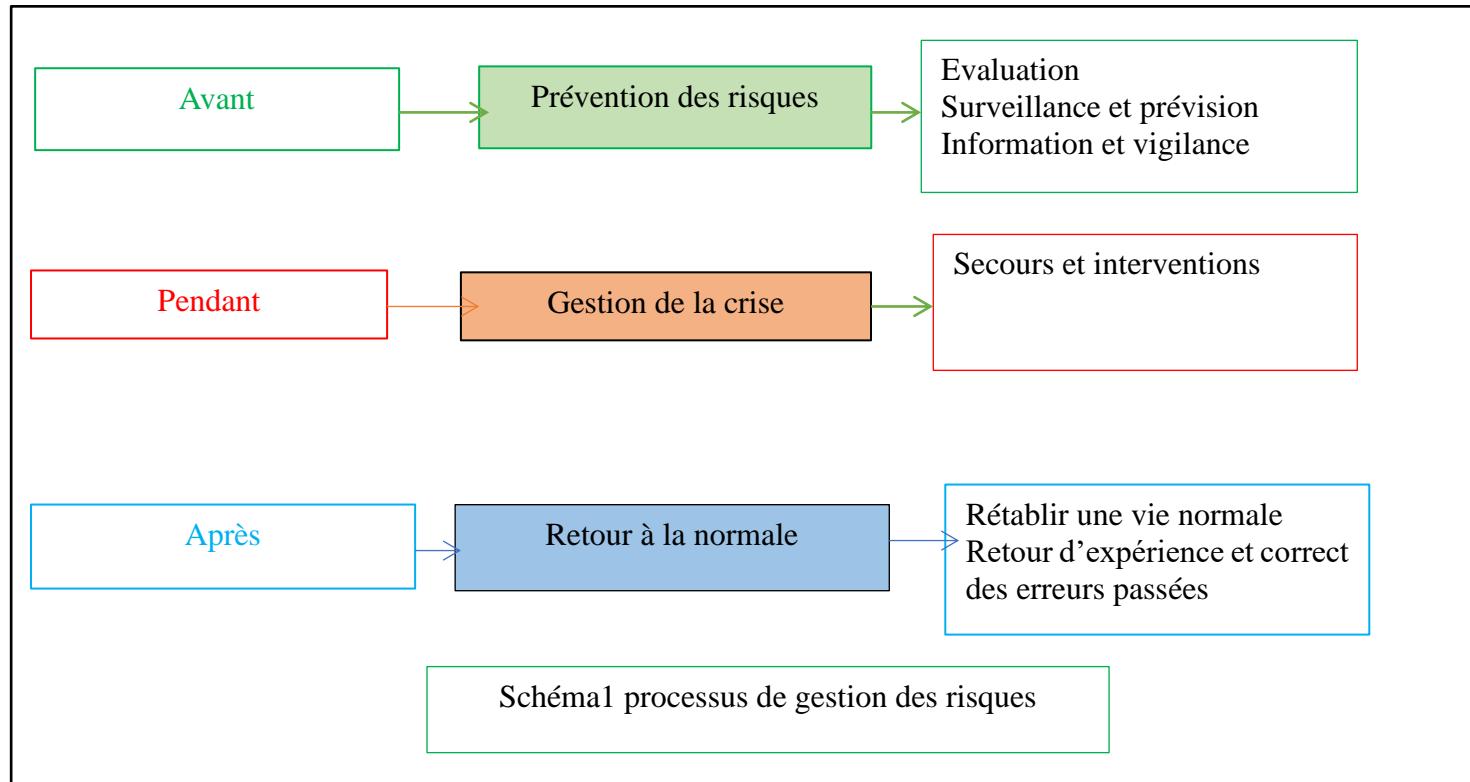
Pour une gestion efficace des risques, les collectivités doivent agir à chaque étape d'évènement
À travers le triple processus du cycle de l'événement :

- Activités pré-événement : la prévention.
- Activités de prise en charge pendant l'événement : la gestion de la crise.

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

- Activité post-événement : c'est le retour à la normale. Reprise des activités et correction des erreurs passées.



2. Améliorer la gestion des risques

- Les politiques de gestion des risques restent souvent nationales. Les pouvoirs publics doivent prendre des **mesures législatives** (**plans de prévention des risques et décret d'état de catastrophe naturel en France**), **informer** la population et faire des **aménagements** en prévision des catastrophes. Mais ils se heurtent souvent à la résistance des différents utilisateurs des espaces à risques
- Les pouvoirs publics** et les ONG organisent les secours qui permettent avant tout de limiter le nombre de victimes.
- La reconstruction** nécessite des moyens financiers et technologiques considérables qui ne sont pas toujours disponibles ; des enquêtes s'imposent pour mieux cerner les causes des catastrophes et en éviter d'autres.

La prévention des risques majeurs est fondée sur :

La mise en place des stratégies en vue de limiter les dommages causés tant aux populations qu'à l'environnement urbain

La mise en place des stratégies en vue de limiter les dommages causés tant aux populations qu'à l'environnement urbain :

Ces stratégies sont applicables à des phases déférentes (avant, pendant et après l'événement Majeur) afin de développer « une culture du risque » auprès des habitants, des élus et des services municipaux en les préparant au mieux à un éventuel événement réduisant ainsi leur vulnérabilité.

LA GESTION DES RISQUES ?

C'est la discipline qui s'attache à identifier, évaluer (estimer) et prioriser (hiérarchiser) les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement dans le but de réduire et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements.

A/ POUR LES RISQUES MAJEURS NATURELS :

Les piliers de cette politique de gestion se résume en:

- 1/ La connaissance des aléas** (documents cartographies);
- 2/ La surveillance** qui a pour objectif d'anticiper un événement;
- 3/ L'information des citoyens** c'est une **information préventive et l'éducative**;
- 4/ La maîtrise de l'urbanisation** c'est un outil très efficace pour limiter les dégâts;
- 5/ La mitigation (atténuation)**

L'objectif de la mitigation est d'atténuer les dommages, en réduisant soit **l'intensité** de certains aléas (inondations, coulées de boue, etc.), soit la **vulnérabilité des enjeux**;

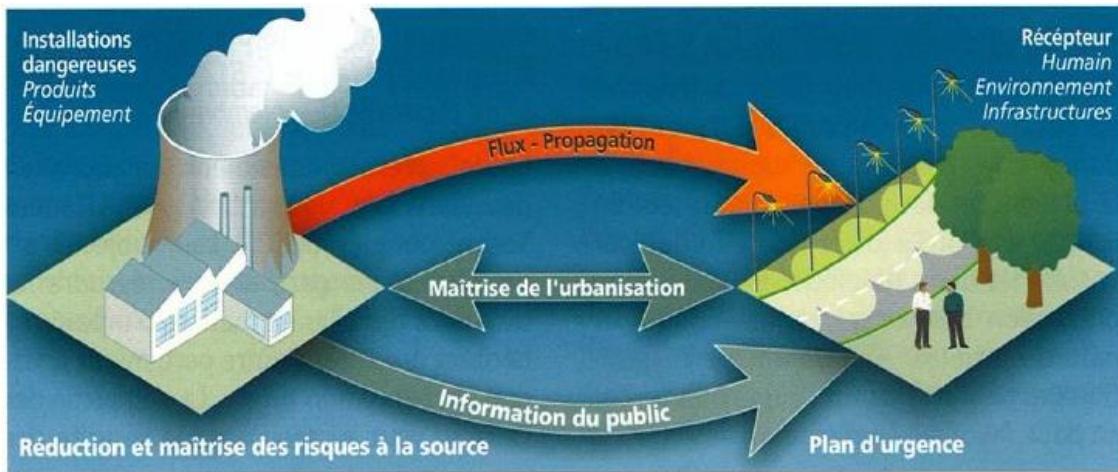
6/ La préparation aux situations d'urgence: Il s'agit de la planification de l'organisation des moyens de secours;

7/ La prise en compte du retour d'expérience qui est une composante.

B/ POUR LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES :

Les piliers de cette politique de gestion se résume en 04 piliers :

- 1. La réduction du risque à la source**
- 2. La maîtrise de l'urbanisation**
- 3. L'organisation des secours**
- 4. L'information du public (l'information préventive des populations)**



• CE QU'IL FAUT RETENIR :

- 1- Mieux connaître les phénomènes et leurs incidences;
- 2- Assurer lorsque cela est possible une surveillance des phénomènes naturels;
- 3- Sensibiliser et informer les populations sur les risques les concernant et sur les moyens de s'en protéger ;
- 4- Prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement,
- 5- Adapter et protéger les installations actuelles et futures aux phénomènes naturels ;
- 6- Tirer des leçons des événements naturels exceptionnels qui se produisent.

Phases de la gestion des risques :

la gestion de chaque risque se caractérise par 03 périodes spécifiques :**la prévention, la gestion de la crise et l'après crise** (retour d'expériences).

Actuellement toute l'attention est portée sur une meilleure prise en compte des aspects **préventifs au niveau individuel et collectif**. La gestion de crise met en avant une recherche accrue de cohérence entre les services concernés (**c'est la gestion intégrée**).

3-2-deuxième période

la gestion de la crise pendant le "cataclysme" : C'est les actions à mener pour la réduction des risques comprenant les prises de décisions, leur mise en place et leur suivi.

L'organisation des opérations de secours pour répondre rapidement à l'urgence lorsque la catastrophe se produit,

L'exécution des plans d'évacuation, existence d'abris équipés, organisation des secours alimentaires et sanitaires

Troisième période

L'après crise, c'est la reconstruction après le sinistre de façon à permettre le retour le plus rapide possible à une vie normale. C'est la restauration des conditions de vie initiale d'une communauté frappée par une catastrophe, et par la distribution d'outils visant à reconstruire ce qui a été détruit ou à pallier la disparition des moyens de production, intervention d'équipes spécialisées pour nettoyer, rebâtir, renforcer, etc.

4- OUTILS DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

les moyens d'agir et les outils de gestion des risques majeurs vise à répondre à trois objectifs afin de rendre les personnes et les biens moins exposés et moins vulnérables:

- 1-prévenir les dommages, réduire leur ampleur et les réparer ;**
- 2- informer les citoyens afin qu'ils deviennent acteurs dans cette gestion ;**
- 3-gérer efficacement les crises et les catastrophes quand elles surviennent.**

La prise en compte des risques dans la société est nécessaire à tous les stades et à tous les niveaux d'organisation

Outils de gestion des risques majeurs :

(le plan de prévention des risques naturels/technologiques.....)

PPRN, PPRT, PCS, DICRIM, ORSEC,

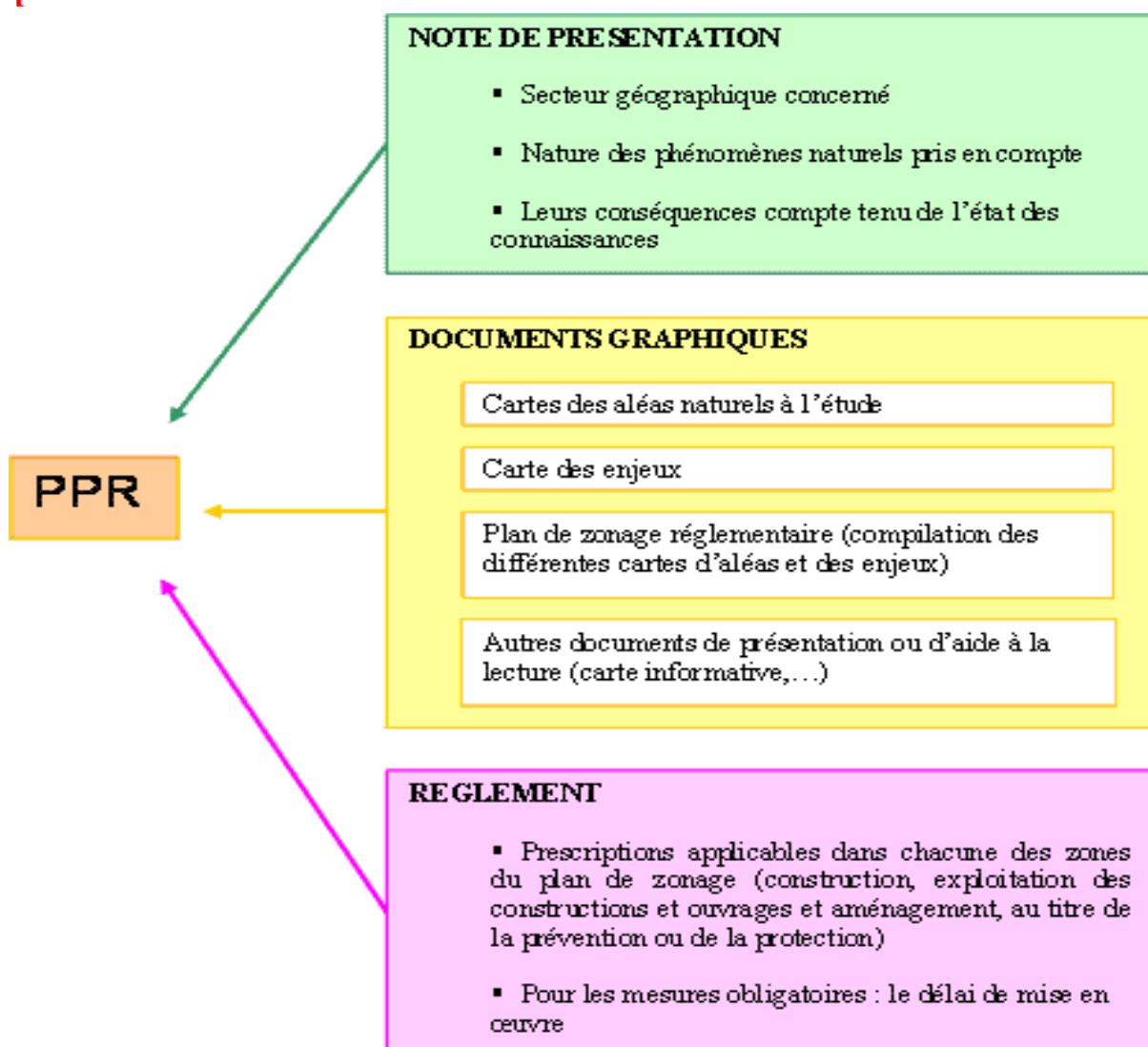
-Le **PPR** est un dossier **réglementaire de prévention** qui fait connaître les **zones à risques** et **définit les mesures** pour réduire les risques courus.

-Le **PPR** appartient donc aux mesures de sécurité mises en place face aux risques majeurs.

-**Le PPRN et le PPRT visent à réglementer l'usage des sols au sein des communes** soumises à des risques majeurs.

- La procédure des PPR est définie par le code de l'environnement. **Le PPR** est un document d'urbanisme qui vaut servitude d'utilité publique et qui doit être annexé au Plan local D'urbanisme.

procédure d'élaboration



Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

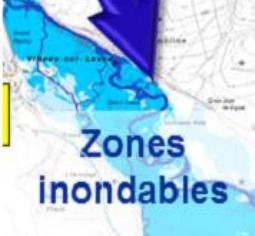
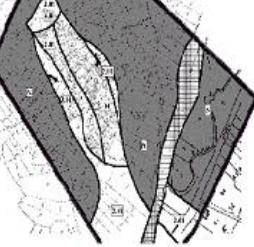
le tableau suivant présente un exemple de la relation entre les niveaux d'aléas et les types de mesures.

Niveau d'intensité	Niveau d'importance des parades	Exemples de mesures de prévention
Faible	Supportables financièrement par un propriétaire individuel	Purge de quelques blocs instables en falaise, confortement d'une petite galerie par pilier maçonné
Moyenne	Supportable financièrement par un groupe restreint de propriétaires (immeubles collectifs, petits lotissements)	Comblement d'une cavité souterraine, drainage d'une zone instable
Forte	Intéressant une aire géographique débordant largement le cadre parcellaire et/ou d'un coût très important et/ou techniquement difficile	Stabilisation d'un glissement de terrain important, confortement d'un pan de falaise instable
Majeure	Pas de parade technique	Phénomène de grande ampleur

Source : extrait du guide P.P.R. mouvements de terrain

Risque= Aléa x vulnérabilité

Risque= Aléa x enjeux

1- Détermination du type d'Aléa 	2- Détermination des zones inondable 	3- Détermination des enjeux 
4- Détermination des risques 	5- Détermination des dommages 	6- Détermination des zones réglementaires 
Chaque étape d'analyse permettra de déterminer: <ul style="list-style-type: none"> - les zones devant, en priorité, faire l'objet d'aménagements pour réduire l'aléa et ainsi le risque, - Si les travaux sont jugés disproportionnés par rapport aux enjeux, une modification de l'affectation pour la zone pourra être proposée, afin d'en diminuer le risque. 		

Le PPRN passera par plusieurs étapes, lesquelles?

Chaque étape d'analyse permettra de déterminer :

- 1 - les zones devant, en priorité, faire l'objet d'aménagements pour réduire l'aléa et ainsi le risque,
- 2- Si les travaux sont jugés disproportionnés par rapport aux enjeux, une modification de l'affectation pour la zone pourra être proposée, afin d'en diminuer le risque.

Les Plans de Préventions des Risques Technologiques :

PPRT

Suite à plusieurs incidents en Europe plans de préventions des risques technologiques (**PPRT**), ont été définis par la loi du 30 juillet 2003, pour proposer une réponse territoriale aux risques industriels, dans un cadre d'élaboration collective, impliquant l'ensemble des parties prenantes du territoire, dont les élus et les services des collectivités territoriales.

- **Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** a pour objectif de mieux encadrer l'urbanisme à proximité des établissements à grands risques (Seveso).
- Il concerne les installations susceptibles d'occasionner, en cas d'accident, des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publique, soit directement, soit par pollution du milieu.

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

- Il délimite les zones d'interdiction de construire et les mesures sur les constructions futures à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques.

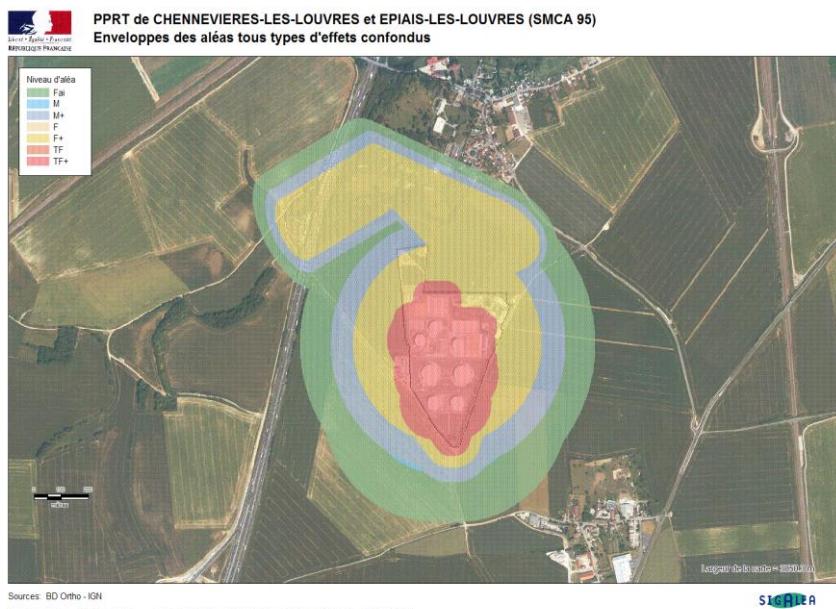
LE PROJET DE PPRT

Etapes à suivre pour faire un projet de PPRT

1- Détermination d'une Carte des aléas

L'aléa est défini comme la probabilité qu'un phénomène dangereux produise en un point donner des effets d'une intensité donnée, au cours d'une période déterminée

Les niveaux d'aléas définis vont de « très fort + » (TF+) à « faible » (Fai). Ces niveaux d'aléas déterminent les principes de réglementation à retenir pour l'élaboration des mesures relatives à l'urbanisme ou aux usages à inclure dans le PPRT (voir paragraphes suivants).



2-Caractérisation des enjeux

Les enjeux sont constitués par les personnes, les biens, les activités, les éléments du patrimoine culturel ou environnemental menacés par un aléa, ou susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci. Ils sont liés à l'occupation du territoire et à son fonctionnement.

- d'identifier les éléments d'occupation du sol qui feront potentiellement l'objet d'une réglementation dans le PPRT ;

3- Zonage brut

Le zonage brut, établi à partir de la superposition des cartes d'aléas et d'enjeux selon les règles établies au niveau national, délimite à la fois :

- les zones de principes de maîtrise de l'urbanisation future ;
- les secteurs potentiels d'expropriation et de délaissage inclus dans ces zones

Le projet de PPRT :

Le projet de PPRT comprend 4 éléments :

- 1- le plan de zonage réglementaire qui cartographie les zones et les secteurs du territoire retenus lors de la stratégie ;
- 2- le règlement du PPRT qui dresse les mesures spécifiques en chaque zone définie par le plan de zonage réglementaire ;
- 3- les recommandations sans valeur contraignante qui tendent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus
- 4- la note de présentation qui explique et justifie la démarche. Elle motive les choix du plan de zonage réglementaire et du règlement.

Contenu du PPRT

Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- 1- une note de présentation,
- 2- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques, les zones réglementées et les secteurs d'expropriation et de délaissage possibles,
- 3- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque secteur :
 - ✓ Les mesures d'interdiction et les prescriptions,
 - ✓ Les servitudes d'utilité publique instituées,
 - ✓ L'instauration du droit de délaissage ou du droit de préemption, de la mise en œuvre de l'expropriation,
 - ✓ Les mesures de protection et l'échéancier de mise en œuvre des mesures
- 4- les recommandations,
 - ✓ Éventuellement des informations complémentaires.

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

LE DICRIM ET LE PCS,

- Le document d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**) et le *plan communal de sauvegarde (PCS)* des documents communaux clés pour communiquer et se préparer
- Il revient au maire de réaliser et de rendre public un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), qui renseigne ses administrés des risques existant sur le territoire, de leurs conséquences et des mesures prises pour y faire face."

Le (PCS)

Que contient-il ?

Prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances."

Par exemple :

- ordonner l'évacuation d'une zone menacée ;
- interdire la circulation dans une zone déterminée ;
- prescrire des travaux sur le domaine public et privé de la commune ;
- prescrire la réalisation de travaux sur des immeubles ou sur des propriétés privées.
- les risques naturels existants sur la commune et leurs caractéristiques ;
- les moyens de prévention et de sauvegarde ;
- l'organisation des secours et les modalités d'alerte ;

P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention)

Le P. P. I. est la réponse anticipée pour gérer les conséquences sur la population d'un accident survenant sur un site présentant des risques.

Sont concernés :

1. **Les installations nucléaires ;**
2. **Les usines chimiques ;**
3. **Les stockages souterrains de gaz;**
4. **Les barrages de plus de 20 mètres** de hauteur et pouvant stocker plus de 15 millions de mètres cube d'eau;
5. **Les infrastructures liées au transport**
6. **des matières dangereuses;**
7. **Les laboratoires utilisant**
8. **des micro-organismes**

Conclusion :

Une bonne gestion des risques nécessite la mise en place d'une stratégie globale et intégrée,
Ceci pour :

- Coordonner et mettre en cohérence l'action publique dans ce domaine ;
- Créer les synergies entre différents acteurs ;
- Optimiser les dépenses et éviter les doubles emplois ;
- Favoriser la prévention et la résilience en premier ;
- Identifier les instruments financiers adéquats pour répondre à temps aux

Besoins de prévention, de gestion de crises et de gestion de l'après crise

Les risques prioritaires :

- Les risques de catastrophes naturelles : Tremblements de terre ; Inondations ;
Tsunamis ; Sécheresse ; Glissements de terrains
- Les risques associés à la volatilité des prix des matières premières,
- Les risques agricoles.

Dans le cas des risques de Catastrophes naturelles il y a lieu de mettre des actions

Spécifiques et d'autres transversales pour avoir une bonne gestion intégrée :

- Mettre au point des systèmes d'alerte rapides.
- Améliorer le respect du code de conformité des

Constructions pour atténuer l'impact des

Tremblements de terre potentiels.

- Inclure la **GRC** (gestion des risques de
Catastrophes) dans **les PDAU, et POS** ;
- Améliorer les plans de sauvetage et de secours

Dans les communes à haut risque.

Gouvernance : mettre en place un dispositif de Coordination

- Plateforme de conseil et d'orientation

Module : stratégie législation et normalisation
Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

- Système d'information intégré

L'étape suivante : le développement d'une stratégie intégrée Financements



Règles et prescriptions générales applicable à tous les risques majeurs

Pour chaque Risque Majeur, il est institué un plan général de Prévention (PGP) adopté par décret. Chaque PGP doit déterminer:

- Le SNAV, (système national de veille)
- Le SNAA, (système national d'alerte) structure en :
- Système national,
- Système local, par site,
- Les programmes de simulation nationaux, régionaux ou locaux,
- Le système retenu pour évaluer l'importance de l'aléa concerné,
- La détermination des régions, Wilaya, communes et zones présentant des vulnérabilités particulières selon l'importance de l'aléa concerné lors de sa survenance,
- Les mesures de mise en œuvre en matière de prévention et d'atténuation de la vulnérabilité ou du Risque Majeur concerné,

Chaque PGP fixe les zones frappées de servitude non aedificandi ainsi que les mesures applicables aux constructions existant avant la promulgation des textes.

Prescriptions particulières à chaque Risque Majeur

Il s'agit de prescriptions particulières en matière de prévention spécifiques pour chaque Risque Majeur retenu par La loi 04-20 du 25 décembre 2004

Dispositifs de sécurisation stratégiques

Il s'agit de dispositifs particuliers de sécurisation des :

- Infrastructures routières et autoroutières : sécurisation préventive y compris ouvrages d'art et expertise des ouvrages,
- Liaisons stratégiques et des télécommunications,

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

- Infrastructures et bâtiments à valeur stratégique et patrimoniale.

Dispositifs complémentaires de prevention

- Les plans de prévention doivent comporter des dispositifs visant un recours systématique au système national d'assurance pour les risques assurables,
- La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique peut être mise en œuvre lorsqu'un danger grave et permanent constitue une menace pour les personnes et les biens situés dans une zone exposée à des risques majeurs.

La gestion des catastrophes

Le système national de gestion des catastrophes est constitué par :

Une planification des secours et des interventions

Il est institué une planification des secours dénommée plan ORSEC et une planification des interventions particulières :

Le plan ORSEC

- Plans ORSEC nationaux,
- Plans ORSEC inter-wilaya,
- Plans ORSEC de wilaya,
- Plans ORSEC de commune,
- Plans ORSEC de sites sensibles.

Ces plans peuvent se combiner lorsqu'il s'agit d'une catastrophe nationale.

Les plans ORSEC doivent dégager les priorités suivantes :

- Le sauvetage et le secours des personnes,
- La mise en place des sites d'hébergement provisoires sécurisés,
- La gestion rationnelle des aides,
- La sécurité et la santé des sinistrés et de leurs biens,
- Alimentation en eau potable,
- La mise en place de l'alimentation en énergie.

Les plans ORSEC sont organisés selon les phases suivantes :

- La phase d'urgence ou phase « rouge »,

Module : stratégie législation et normalisation

Unité2 : stratégies et modalités de planification et de concrétisation

- La phase d'évaluation et de contrôle,
- La phase de réhabilitation et/ou de reconstruction,

Intervention possible de l'A.N. P dans les limites des règles fixées par la loi 91/23 du 6 décembre 1991.

Les plans particuliers d'intervention

Ils ont pour objet, pour chaque aléa ou pour chaque Risque Majeur particulier identifié d'analyser les risques, de mettre en œuvre les mesures particulières nécessaires et d'informer le citoyen sur les mesures prises.

Les plans internes d'intervention

Les exploitants d'installations industrielles doivent élaborer un plan interne d'intervention définissant l'ensemble des mesures de prévention, les moyens mobilisés ainsi que les procédures à mettre en œuvre.

Des mesures structurelles pour la prise en charge des catastrophes

- La constitution de réserves stratégiques,
- La mise en place d'un système de prise en charge des dommages,
- La mise en place d'institutions spécialisées.

La constitution des réserves stratégiques

- Des tentes, des chalets, ou tout autre moyen d'hébergement provisoire,
- Des vivres,
- Des médicaments de première urgence,
- Des citerns d'eau tractables,
- De l'eau potable conditionnée

Elles sont constituées au niveau national et inter wilaya.

- **La réparation des dommages**

L'octroi des aides aux victimes des catastrophes obéit à la législation en vigueur.

- **Les institutions spécialisées**

Outre les institutions intervenant dans la mise en œuvre du système national de prévention des risques majeurs et de gestion des catastrophes il est **institué une Délégation Nationale aux risques majeurs.**

Bibliographie consultée :

BOUDER Abdelmadjid, « L'espace industriel Algérois : mondialisation, concentration et nécessité d'un aménagement » Ouvrage collectif (Les nouveaux défis de l'urbanisation), Alger, Harmattan –Paris 2003.

□ BECK E, 2006, Approche multi-disques en milieu urbain. Thèse de doctorat en géographie des sciences de la terre et de l'univers, université Louis Pasteur, Strasbourg, p9.

BOUDJENAH Y, « Algérie, décomposition d'une industrie... » Alger, Harmattan – Paris 2002.

BERNARD J, et al, 2002, Le risque un modèle conceptuel d'intégration, Rapport de projet, centre interuniversitaire de recherche, Montréal, p 35. HADJIEDJ Ali, « Le grand Alger » O.P.U -Alger 1994. COTE M 1995. Une poussée d'urbanisation sans précédent, la ville et l'urbanisation, Ed MARINOOR. p183-202.

MATE, 2006, La politique nationale de prévention et de gestion des risques majeurs dans le Cadre du développement durable. Troisièmes journées d'études parlementaires du Conseil de La nation, 25-27 Fév. 2006. Alger.

Loi 04/20 du 25 décembre 2004, loi de la république algérienne, relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

Mme. Boudjerda Nazaïha
Chargé de module